

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 197 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subvention exceptionnelle (3.000 euros) avec l'association « Strata'j'm Paris » pour ses activités ludiques hors les murs de fin d'année dans le 20e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Strata'j'm Paris » pour ses activités ludiques de fin d'année dans le 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 6 novembre ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Strata'j'm Paris » pour ses activités ludiques hors les murs de fin d'année dans le 20e arrondissement.

Article 2 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association « Strata'j'm Paris » (33381 - 2018-08697) dont le siège social est situé 86/88, rue des Couronnes (20e) à Paris.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO